

# Avis de Soutenance

Monsieur Koudjo MANDJAFI

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*L'autonomie financière des collectivités territoriales en Afrique noire francophone à travers les modes de financement : Cas du Togo, Bénin et du Burkina Faso*

dirigés par Madame Laurence WEIL

Soutenance prévue le **mercredi 04 décembre 2024** à 14h00

Lieu : Faculté de droit et des sciences politiques 39 Rue de l'Université, 34060 Montpellier

Salle : des Actes

## Composition du jury proposé

Mme Laurence WEIL	Université de Montpellier	Directrice de thèse
M. Laurent TESOKA	Aix Marseille Université	Rapporteur
M. Christophe CHABROT	Université Lumière Lyon 2	Rapporteur
M. Etienne DOUAT	Université de Montpellier	Examineur

**Mots-clés :** Autonomie financière, Contrôles des finances locales, Autonomie fiscale, efficacité, modes alternatifs de financement, Afrique de l'Ouest francophone

## Résumé :

L'autonomie financière des collectivités territoriales en Afrique francophone se construit de manière hésitante. En effet, le processus de la décentralisation, riche de par ses objectifs de développement local, de démocratie semble tout de même, en Afrique de l'Ouest francophone, être en recherche de repères. Après le changement du modèle d'organisation des sociétés africaines durant la colonisation, les États francophones ouest africains après cette période ont calqué l'ensemble de leurs institutions administratives, financières et politiques sur celles de la France. Or les réalités territoriales, sociétales diffèrent considérablement. Ceci implique une inefficacité de ces institutions. Cette recherche sur l'autonomie financière des collectivités territoriales en Afrique de l'Ouest francophone est une invitation à la réflexion et à l'invention d'un nouveau modèle de gouvernance financière locale. Depuis longtemps, ces États expérimentent divers modèles d'organisations administratives issus de l'extérieur. En matière financière, les sources de financement des collectivités territoriales souvent éloignées des réalités locales débouchent ainsi sur des ressources financières faibles et limitées. Les collectivités territoriales, restent dans ce cas, dépendantes de l'État pour financer la gestion des affaires locales. Il importe désormais à l'État francophone ouest africain de se réinventer en s'appuyant sur ses réalités locales. Il nous semble qu'il doit en ce sens d'intégrer la question de la spécificité locale dans l'organisation et le financement local. Des modes alternatifs de financement s'appuyant parfois sur des réalités locales, pourraient aider les collectivités territoriales à engranger des ressources financières additionnelles. Dès lors, afin d'arrimer les modes de financement des collectivités territoriales aux réalités, il convient d'adopter

une approche nouvelle de l'autonomie financière car la cohérence de l'ordre juridique qui en sortira contribuera à l'atteinte des objectifs de développement local et de l'assise démocratique.